

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Aux Actionnaires de la
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES
55, Bd Abdelmoumen
Casablanca

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 15 220 644 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 1 361 559 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banques à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3); - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 106 317 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 12 009 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2023 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 22 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton



Ghali Guessous
Associé

PwC au Maroc



Mohamed Rqibate
Associé

BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF		
Caisse et banques centrales	1 388 649	5 629 265
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 736 205	2 556 688
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 215 714	2 067 164
- Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat	520 491	489 524
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		
Prêts et créances sur les ec et assimilés au coût amorti	7 269 764	2 457 583
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	94 307 750	95 481 082
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Titres au coût amorti	6 945 029	7 895 193
Actifs d'impôts courants	1 014 139	843 732
Actifs d'impôts différés	1 800 184	1 839 061
Comptes de régularisation et actifs divers	469 317	690 245
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	430 829	475 793
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles	2 261 435	2 105 112
Immobilisations incorporelles	1 279 553	1 053 870
Écart d'acquisition	291 692	291 692
TOTAL ACTIF	120 194 546	121 319 316

En milliers de DH

BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2023

	En milliers de DH	
PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 673	33 583
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	30 673	33 583
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 656 196	10 110 940
Dettes envers la clientèle	73 553 974	72 728 521
Titres de créance émis	13 729 267	14 370 241
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt exigible	1 743 962	1 279 719
Passifs d'impôt différé	773 546	775 924
Comptes de régularisation et autres passifs	3 689 075	4 328 344
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		
Provisions	1 162 609	1 213 394
Subventions et fonds assimilés		
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 634 601	2 006 301
Capitaux propres	15 220 644	14 472 351
Capital et réserves liées	12 060 807	11 442 716
Réserves consolidées	1 757 389	1 772 104
- Part du groupe	1 087 665	1 108 227
- Part des minoritaires	669 724	663 877
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	40 888	
- Part du groupe	40 888	0
- Part des minoritaires	-	0
Résultat de l'exercice	1 361 559	1 257 531
- Part du groupe	1 317 134	1 205 841
- Part des minoritaires	44 425	51 690
TOTAL PASSIF	120 194 546	121 319 316

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/2023

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Compte Résultat		
Intérêts et produits assimilés	5 083 533	4 576 329
Intérêts et charges assimilés	-1 282 893	-1 016 401
MARGE D'INTÉRÊT	3 800 640	3 559 928
+ Commissions (produits)	1 926 343	1 750 162
+ Commissions (charges)	-388 126	-322 871
MARGE SUR COMMISSIONS	1 538 217	1 407 292
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible a la vente		
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	111 468	90 866
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	76 511	30 620
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	34 957	60 246
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	0	0
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	0	0
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	3 767	1 522
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste va		
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs		
+/- Produits nets des activités d'assurance		
+Produits des autres activités	192 099	205 888
- Charges des autres activités	-71 948	-68 512
Produit net bancaire	5 574 242	5 196 984
- Charges générales d'exploitation	-2 258 315	-2 218 481
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-413 821	-346 406
Résultat brut d'exploitation	2 902 106	2 632 097
- Coût du risque de crédit	-662 883	-728 674
Résultat d'exploitation	2 239 224	1 903 424
+/- Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	55 514	53 334
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-36 391	449
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition		
Résultat avant impôts	2 258 347	1 957 207
- Impôts sur les résultats	-896 788	-699 676
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
RÉSULTAT NET	1 361 559	1 257 531
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	-44 425	-51 689
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 317 134	1 205 842

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT NET	1 361 559	1 257 531
Éléments recyclables en résultat net :	-4 466	-10 793
Écarts de conversion	-4 466	-10 793
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	40 888	47 543
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	29 522	76 375
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	11 366	-28 832
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	36 422	36 750
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 397 981	1 294 281
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	1 356 042	1 255 453
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	41 939	38 828

VARCAP au 31/12/2023

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Résultat l'exercice	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture : 31/12/2021	2 152 500	8 781 613	-	1 797 866	-	-	12 731 979	697 100	13 429 079
Opération sur capital		508 603		-508 603					
Dividendes				-348 500			-348 500	-28 944	-377 444
Résultat de l'exercice					1 205 842		1 205 842	51 689	1 257 531
Divers opérations sur capitaux propres				136 141			136 141	-600	135 541
Variation de périmètre				31 292			31 321	-3 678	27 643
Capitaux propres au 31 décembre 2022	2 152 500	9 290 216	-	1 108 224	1 205 842	-	13 756 782	715 569	14 472 351
Affectation résultat 2022	-	618 091	-	587 751	-1 205 842	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2023	2 152 500	9 908 307	-	1 695 975	-	-	13 756 782	715 569	14 472 351
Opération sur capital									
Dividendes				-410 000			-410 000	-46 349	-456 349
Résultat de l'exercice					1 317 134		1 317 134	44 425	1 361 559
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-164 444			-164 444	504	-163 940
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies						40 888	40 888		40 888
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-4 466			-4 466		-4 466
Divers opérations sur capitaux propres									
Variation de périmètre				-29 400			-29 400		-29 400
Capitaux propres clôture : 2023, décembre	2 152 500	9 908 307	-	1 087 665	1 317 134	40 888	14 506 494	714 149	15 220 644

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant impôt	2 258 551	1 957 387
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	413 821	365 999
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	5 390	-1 069
+/- dotations nettes aux provisions	-64 482	213 718
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-55 514	-53 334
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-10 926	-10 439
+/- autres mouvements	-16 038	-636
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	272 251	514 239
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-7 178 239	7 773 541
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	2 083 732	-4 765 547
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	83 683	-607 628
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-166 513	-99 020
- impôts versés	-924 472	-680 301
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-6 101 808	1 621 045
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-3 571 006	4 092 671
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-85 039	22 555
+/- flux liés aux immeubles de placement		
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-784 283	-545 498
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-869 322	-522 943
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-331 195	-320 292
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-371 700	-875 448
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-702 895	-1 195 740
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-9 856	52 726
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-5 153 079	2 426 713
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5 796 308	3 369 595
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	5 629 265	3 019 748
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	167 043	349 847
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	643 229	5 796 308
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	1 388 649	5 629 265
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-745 420	167 043
Variation de la trésorerie nette	-5 153 079	2 426 713

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES IFRS

En application des normes et principes de l'IASB (International Accounting Standards Board), le groupe Société Générale Maroc a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) applicable à cette date.

1. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (Contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément aux normes IFRS.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

Exclusion du périmètre :

Deux cas d'exception existent :

- La détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
- L'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
- Le caractère significatif.

Regroupements d'entreprises :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

Filiales intégrées globalement : Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- Le groupe société générale du Maroc détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité) ;
- Droits de contrôle > 40% ;
- Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée du groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Filiales mises en équivalence : Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- Le groupe société générale du Maroc n'a pas la capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité ;
- Droit de contrôle compris entre 15% et 40% ;
- Part dans la situation nette > 0.5% des capitaux propres de l'activité agrégée ;
- Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée.

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entité ad hoc.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un actif matériel contrôlé et possédé pour la fourniture de services ou pour les tâches administratives propres à la banque. En plus de la nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation (au lieu de charge), il y a lieu de tenir compte de la possibilité d'inventorier le bien en question et ce durant toute sa durée d'existence à l'actif de la banque.

Évaluation initiale :

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour au coût d'acquisition qui se compose du prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les réductions commerciales obtenues, des taxes légalement récupérables, les frais de transports, les frais de transit, les frais d'assurance, les charges d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien en question....

Sont exclus du coût d'acquisition les droits de mutation, les honoraires et commissions et les frais d'actes.

Évaluation postérieure :**Modèle du coût :**

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Amortissement :

Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

Base amortissable : coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Durée d'amortissement (durée d'utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société

Générale Marocaine est le linéaire.

Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

Modèle d'évaluation :

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitations.

Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation.

Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition des immobilisations comprennent exclusivement :

- Les droits de mutation (droits d'enregistrement, de conservation foncière...),
- Les honoraires ou commissions hors les honoraires d'architecte,
- Les frais d'actes.

À l'exclusion des frais de transport, d'installation et de montage ainsi que les honoraires d'architecte qui sont compris dans la valeur d'entrée des immobilisations concernées.

Pour la période précédente à 2012, les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique. D'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation sont incorporés dans le coût des immobilisations.

À partir de 2012, les frais d'acquisition sont constatés au réel à la suite de l'inventaire physique des immobilisations SGMA, et intégrés à la valeur brute des immeubles et terrains, subissant ainsi l'amortissement du bien auquel ils sont rattachés.

Coût d'emprunt :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- Affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- Distinction entre part terrain et construction.
- Calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- Retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe Société Générale Marocaine de Banques, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles. Les principaux composants sont :

Principaux composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
Gros-œuvres	50	25
Agencements	15	10
Ascenseurs	20	10
Façades	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogènes)	30	10
Installations techniques (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Options retenues :

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction... font parties des immobilisations corporelles.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- **La recherche** : les dépenses sont passées en charge.
- **Le développement** : les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :
 - La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
 - L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente
 - Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
 - La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)
 - La disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement

- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

Évaluation postérieure :

Modèles d'évaluation :

À l'instar des immobilisations corporelles, deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieures. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

- Juste valeur déterminée par référence à un marché actif
- Les réévaluations régulières
- Tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif

Amortissement :

Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice.

Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Options retenues :

Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux :

- Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges
- Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

5. CONTRATS DE LOCATION

La norme IFRS 16 « contrats de location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1er Janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers du preneur, avec des incidences très limitées pour les bailleurs.

PRINCIPES COMPTABLES DE LA NORME IFRS 16

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Options retenues

MODALITÉS DE TRANSITION

Pour la première application de la norme IFRS16, le Groupe Société Générale Maroc a choisi de mettre en œuvre l'approche rétrospective modifiée par la norme.

Au 1er janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux en vigueur à cette date en tenant compte de la durée résiduelle estimées des contrats.

Les droits d'utilisation correspondants sont constatés au bilan pour un montant égal à celui de la dette locative.

La première application de la norme IFRS 16 est donc sans incidence sur le montant des capitaux propres au 1er janvier 2019.

EXEMPTIONS

- Contrats de location à courte durée (inférieurs à 1 an),
- Contrats de location des biens de faible valeur

DURÉE

- La durée retenue généralement pour les baux commerciaux est de 9 ans ;

- La durée retenue pour les contrats LLD est la durée contractuelle.

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation appliqué pour l'évaluation de la dette locative pour les contrats de location est le taux de refinancement sur le marché financier.

Comptabilisation chez le preneur :

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée séparément de la charge d'intérêt de la dette.

Comptabilisation chez le bailleur :

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location.

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du Groupe sont Sogelease et Eqdom.

Le traitement comptable appliqué par le groupe Société Générale Marocaine de Banques dans le cadre de la consolidation est conforme aux IFRS.

6. CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS9

À compter du 1er janvier 2018, le groupe Société Générale Marocaine des banques applique la norme IFRS 9 qui définit, en remplacement de la norme IAS 39, de nouvelles règles de classement, d'évaluation des actifs et passifs financiers et une nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de provisionnement des engagements de financement et de garantie.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers résultant de la première application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres à cette date.

6.1 CLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS SOUS IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit 3 catégories d'actifs :

- Coût amorti : Le coût amorti par définition ne peut s'appliquer qu'aux instruments de dettes (prêts, créances et titres de dettes) que l'entreprise a l'intention de conserver jusqu'à son échéance permettant une stabilité du résultat.
- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par capitaux propres OCI
- Instruments dettes en juste valeur par capitaux propres OCI recyclables
- Instruments de capitaux propres en juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable.

6.1.1 Critères de classement sous IFRS9

La classification IFRS 9 dépend de 2 critères cumulatifs :

- **Caractéristiques du produit (SPPI ou no SPPI) :**

La norme IFRS 9 prévoit un test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments de dettes appelé « Test SPPI » afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cas contraire, ces actifs devraient être classés en JV Résultat.

- **Le modèle de gestion suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers :**

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- Held To Collect contractual cash-flows (HTC) : la collecte des flux de trésorerie contractuels
- Held To Collect and Sale (HTC&S) : la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs
- Autre / vente (Held For Sale - HFS) : les autres intentions de gestion

6.1.2 Instruments de capitaux propres

La norme IFRS 9 prévoit deux classements pour les instruments de capitaux propres :

- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable

Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions sont affectés par défaut dans la juste valeur par résultats.

L'option de la Juste valeur par capitaux propres OCI peut être appliquée « ligne à ligne » sur les instruments de capitaux propres détenus pour des fins autres que transactions.

6.1.3 Dérivés (hors couverture)

Aucun changement induit par la norme IFRS 9.

6.1.4 Passifs financiers sous IFRS 9

La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classement des passifs financiers par rapport à IAS39.

Les catégories comptables disponibles :

- Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat : instruments émis avec intention de « trading » ou instruments non basiques en option irrévocable.

6.2 DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9

IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses ou ECL) et exige notamment que les entités comptabilisent une dépréciation des actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale.

6.2.1 Principaux changements

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;
- Le « Forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut ;
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation.
- À chaque date de clôture, l'entité doit déterminer si le risque de crédit lié à un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

6.2.2 Modèle de dépréciation

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers (y compris les titres de dettes) sont classés en 3 catégories :

- Bucket 1 : Créances saines dont le risque de crédit est faible sans dégradation depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues dans les 12 mois.
- Bucket 2 : Créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances,
- Bucket 3 : l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date de clôture par résultat ou Juste valeur par capitaux propres OCI sur option irrévocable ligne à ligne.

6.2.3 Méthodologie de classification sur les périmètres Retail

La méthodologie de classification sur le périmètre Retail est réalisée à la « maille contrat » et se déroule en fonction des critères suivants :

- Pour les impayés de crédits amortissables :
 - Entre 31 et 89 jours de retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 2.
 - Au-delà de 90 jours retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 3.
- Pour les dépassements d'autorisations de découvert :
 - Entre 31 et 89 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 2.

- Au-delà de 90 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 3.

- Pour les restructurés sortis du défaut, l'engagement est classé en Bucket 2 pendant 2 ans.

6.2.4 Méthodologie de classification sur les périmètres Non retail

Tout comme le Retail, la norme IFRS 9.2 introduit la classe « Sensible » (S2) pour les contreparties Non Retail dès lors qu'elles nécessitent une surveillance spécifique au vu de certains facteurs traduisant la détérioration de leur qualité de crédit.

L'évaluation de ce risque de crédit pour les contreparties Non Retail est réalisée à la « maille client » et se base sur plusieurs types de critères permettant de déterminer la Watchlist, base des contreparties sensibles Non Retail.

L'enjeu étant d'identifier rapidement les contreparties Non Retail en situation sensible avant qu'elles ne basculent en défaut et ainsi améliorer le taux de prédictivité du passage en défaut.

Société Générale Maroc se base sur plusieurs critères pour décider du caractère sensible de la contrepartie :

- Un critère qualitatif : qui résulte de la relation commerciale directe avec le client (exemple : baisse significative des revenus, forte dépréciation de la valeur des actifs, dépassements répétés d'une autorisation de crédit, changement significatif de l'actionnariat ou de la direction de l'entreprise,).
- Des critères quantitatifs discutés lors de comités des sensibles dont le but est de décider l'entrée/sortie en sensible des contreparties Non Retail.

7. La juste valeur

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché, que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'Etats ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations brokers/dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options), les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible en date d'arrêté des comptes.)

Données d'entrée de niveau 2

Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix _cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Il s'agit d'instruments valorisés à l'aide d'un modèle financier basé sur des paramètres de marché. Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti au bilan et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de Crédit Default Swap (CDS)

Données d'entrée de niveau 3

Instruments pour lesquels une part significative des données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables).

Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

Au cours de l'exercice 2023, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

Evolutions normatives IFRS

Depuis le 01/01/2018, les nouvelles dispositions relatives aux dépréciations sont appliquées de manière rétrospective. Les impacts de l'application de la norme IFRS 9 chez le groupe Société Générale Marocaine de Banques au 01/01/2018 ont été comptabilisés en contrepartie réserves.

Application norme NDOD applicable depuis le 01/01/2021. Elle consiste à :

- Mettre automatiquement en défaut en cas d'arriérés de paiement > 90 jours avec possibilité d'application d'un seuil de matérialité.
- Mettre en défaut d'un débiteur lorsqu'il existe une situation d'absence probable de paiement, c'est-à-dire que l'on estime que le débiteur ne sera pas en mesure d'honorer pleinement son obligation. Des critères de mise en défaut peuvent s'appliquer, qu'il y ait ou non des arriérés de paiement par ailleurs.
- Instaurer une période de probation (franchise) de 90 jours. Les conditions de mise en Défaut ne sont plus remplies, l'ensemble des impayés du débiteur a été apuré, le client a repris ses paiements réguliers et il n'y a pas eu d'incident depuis au moins 90 jours.

7. PROVISIONS

7.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Évaluation :

La norme IAS 37 retient la même méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges que le référentiel comptable marocain. Ainsi le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critères de constitution d'une PRC :

- L'obligation actuelle envers un tiers.
- La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

7.2 IFRIC 21 « TAXES »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Les principales taxes qui ont donné lieu à un retraitement des états financiers pour la première application de cette interprétation ont été comptabilisées intégralement en résultat au 1er janvier 2016.

7.3 IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Cette incertitude doit être reflétée dans les comptes consolidés.

Méthode de transition :

Le groupe Société Générale Maroc a opté pour l'approche partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulé de l'application initiale dans les capitaux propres au bilan d'ouverture sur l'exercice 2019.

8. GOODWILL

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date.

Comptabilisation du Goodwill :

- Évaluation Initiale du Goodwill : À la date d'acquisition, le goodwill doit être évalué initialement à son coût. Le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.
- Évaluation Ulérieure du Goodwill : Après la comptabilisation initiale, le coût est ajusté du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, constatées lors des tests de dépréciation effectués annuellement ou en réponse à des indices pouvant remettre en question sa valeur comptabilisée.
- Écart d'Acquisition : Si la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise dépasse le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Options retenues :

Tests Réguliers de Dépréciation des Goodwill :

Il est impératif d'effectuer des tests de dépréciation réguliers pour garantir que la valeur comptable des Goodwill demeure inférieure à leur valeur recouvrable. En cas de constatation d'une valeur recouvrable inférieure, une dépréciation doit être enregistrée.

Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs opérant selon un modèle économique distinct.

Valeur Recouvrable et Tests de Dépréciation (Norme IAS 36) :

La valeur recouvrable, déterminée comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession, intervient dans les tests de dépréciation selon la norme comptable IAS 36. Si le test révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation équivalente à la différence entre ces deux valeurs doit être constatée.

Le test de dépréciation réalisée au 31/12/2023 ne nécessite pas de dépréciation des goodwills.

9. AVANTAGES AU PERSONNEL

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

- Avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;
- Avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;
- Avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées.
- Indemnités de fin de contrat de travail.

Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisations définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs.

La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés. La norme impose à l'entité :

- De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.
- De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture.
- D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts.
- D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime.
- D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques et financières.
- De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.
- De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime montant comptable de l'obligation.

Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » :

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres.

Options retenues :

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, le groupe n'applique plus la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements et reconnaît au bilan l'intégralité des réévaluations des régimes post emploi à prestations définies.

Par ailleurs, et conformément à l'option prévue dans IFRS 1, les réestimations des écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisées directement en capitaux propres, sans possibilité de recyclage en résultat.

AVANTAGES AU PERSONNEL

	31/12/2022	31/12/2023	Taux d'actualisation
Indemnités Fin de Carrière	196 147	180 058	4.11%
Avantages Post Emploi	28 178	24 711	4.66%
Prime de fidélisation	184 052	172 236	3.98%
Total	408 377	377 005	

10. DÉRIVÉS

Change à termes

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture.

L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

11. IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé gomme les distorsions pouvant exister entre :

- Les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;
- Le résultat social et le résultat fiscal ;
- Le résultat social et le résultat consolidé.

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

12. PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 17 « CONTRAT D'ASSURANCE » ET DE LA NORME IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS » PAR LA FILIALE D'ASSURANCE

Norme IFRS 17 :

La norme IFRS 17 a été publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021 et remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

Les principaux impacts de l'application de la norme IFRS 17 concernent :

- L'évaluation des contrats d'assurance principalement matérialisée au passif du bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte, notamment, des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- La reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, le rythme de reconnaissance en résultat est modifié. Tout profit attendu est différé au bilan et étalé en résultat sur la durée de couverture des contrats d'assurance. A contrario, toute perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat dès sa première comptabilisation ou lors des évaluations ultérieures ;
- La présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont désormais présentés en diminution du Produit net bancaire parmi les Charges des services d'assurance et n'affectent donc plus le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

Norme IFRS 9 :

La première application de la norme IFRS 9 par les filiales d'assurance du Groupe au 1er janvier 2023 est rétrospective

Les différences d'évaluation (incluant l'évaluation du risque de crédit) des actifs et passifs financiers concernés résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 9 à la date du 1er janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

Modalités de transition et de première application normes IFRS17/9 :

La première application des normes IFRS17/9 au 1^{er} janvier 2023 est rétrospective et les données comparatives de l'exercice 2022 ont été retraitées.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1^{er} janvier 2022 sont comptabilisées directement en capitaux propres.

En date de transition (1^{er} janvier 2022), l'application rétrospective des normes IFRS 17 et IFRS 9 par La Marocaine Vie a entraîné une baisse de -24 MMAD du Total capitaux propres consolidés.

En date de première application (1^{er} janvier 2023), l'impact cumulé sur les capitaux propres s'élève ainsi à - 17 MMAD.

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

La démarche de la Société Générale Marocaine de Banques en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre réglementaire en vigueur, et en ligne avec les meilleures pratiques définies au niveau international, dictés par des procédures et un dispositif de Contrôle Interne rigoureux.

Dispositif de contrôle interne :

Le dispositif de contrôle interne de la Société Générale Marocaine de Banques repose sur 3 lignes de défense, agissant de façon complémentaire et coordonnée dans le cadre d'une organisation assurant l'étanchéité des différents niveaux.

Ce dispositif inclut aussi bien la banque que ses filiales consolidées.

CONTRÔLE PERMANENT		CONTRÔLE PÉRIODIQUE
1 ^{ère} LIGNE DE DÉFENSE	2 ^{ème} LIGNE DE DÉFENSE	3 ^{ème} LIGNE DE DÉFENSE
<p>La 1^{ère} ligne de défense est en charge de la gestion quotidienne des risques.</p> <ul style="list-style-type: none">Les métiers, en tant que première ligne de défense, prennent des risques et sont directement responsables de leur gestion opérationnelle. À cette fin, les métiers doivent disposer de processus et de contrôles appropriés visant à s'assurer que les risques sont identifiés, analysés, mesurés, surveillés, et gérés dans les limites de l'appétit pour le risque de la banque, et que les activités liées aux métiers sont conformes aux exigences externes et internes.La Direction du Contrôle Permanent et des Risques Opérationnels a pour fonction de coordonner le contrôle permanent de niveau 1. Elle est à ce titre en charge de la mise en œuvre, de la coordination, du challenge et de l'animation du dispositif de contrôle de niveau 1.	<p>La deuxième ligne de défense, composée des trois fonctions Risque, Conformité et Finance, veille à ce que tous les risques soient identifiés, évalués, analysés, mesurés, surveillés, gérés et correctement remontés par les lignes métiers concernées, en formant une vue d'ensemble sur tous les risques. À ce titre, ces 3 fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none">Définissent les normes, standards et procédures liés au dispositif de maîtrise du risque, et fournissent des indicateurs clés et une analyse pour le suivi global des risques.Évaluent le profil de risque de la banque, ainsi que l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques des BU/SU.Challengent et accompagnent la mise en œuvre des mesures de gestion des risques par les métiers afin de s'assurer que les processus et les contrôles mis en place par la première ligne de défense sont bien conçus et efficaces. <p>La Direction CN2 réalise les contrôles permanents de second niveau, afin de vérifier l'adéquation, la performance et l'efficacité des contrôles permanents de premier niveau.</p>	<ul style="list-style-type: none">Le contrôle périodique (inspection/audit) constitue la troisième ligne de défense. Il est strictement indépendant des métiers et du contrôle permanent.En tant que troisième ligne de défense, le contrôle périodique aide la banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôles et de gouvernance d'entreprise. Il évalue la qualité de la gestion des risques au sein du périmètre audité, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle permanent.La fonction de contrôle périodique est également en charge de la revue indépendante des deux premières lignes de défense.

Gestion globale des risques :

Chaque année, Société Générale Marocaine de Banques conduit une revue de son « appétit pour le risque ». L'objectif est de définir le niveau de prise de risque acceptable au regard des ambitions de développement des métiers. Cet exercice s'appuie sur les processus clés d'identification des risques, et est conduit en cohérence avec les autres processus stratégiques de la banque tels que le plan stratégique et financier (PSF), le processus d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et le plan de redressement de crise interne (PRCI).

L'Appétit pour le risque est ainsi formalisé de manière qualitative, au travers d'un ensemble de principes et politiques applicables aux différents types de risques et quantitative, au travers d'un dispositif d'encadrement d'indicateurs clés selon la nature de risque, par des limites et des seuils d'alerte.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE en tant qu'organe d'administration, approuve l'appétit au risque et s'assure de son respect au travers un dispositif d'alerte ad hoc. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE a institué deux Comités chargés de l'assister en matière de suivi des Risques et d'évaluation du dispositif de Contrôle Interne :

- LE COMITE DES RISQUES, en charge des risques de crédit, des risques de marché et du suivi des indicateurs d'appétit au risque.
- LE COMITE D'AUDIT, qui, outre la validation des comptes du Groupe, est chargé du pilotage des Risques Opérationnels, des risques de non-conformité, des risques structurels ; et de l'évaluation du Contrôle Interne.

Cette approche permet un pilotage adéquat de la stratégie de la banque en ligne avec son appétit au risque et dans le respect des exigences de Bank Al-Maghrib.

1- RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit constitue un risque majeur auquel la banque est exposée, son encadrement et sa gestion rigoureuse est primordiale pour permettre le développement des activités de la banque. La Société Générale Marocaine de Banques s'appuie sur les leviers ci-dessous pour une gestion proactive du risque de crédit :

1.1. Une filière risque de crédit experte et indépendante :

La filière risques de crédit est du ressort de la Direction des Risques et du Recouvrement qui couvre l'ensemble des aspects relatifs à l'octroi des crédits et à la surveillance des engagements, en plus de la supervision de l'activité du recouvrement précontentieux et contentieux.

L'organisation de la filière Risque obéit aux principes généraux suivants :

- Indépendance de la filière risque vis-à-vis de la filière commerciale : la filière risque est indépendante hiérarchiquement de la filière Commerciale au siège et en région. Ce principe vise à assurer une gestion saine et transparente des risques en évitant la dilution des responsabilités et les conflits d'intérêts ;
- Séparation entre l'octroi de crédit et la surveillance des risques : les activités d'octroi de crédit et de surveillance des risques sont prises en charge par des entités distinctes ;
- Séparation entre l'octroi de crédit et la production de crédit : les activités d'octroi de crédit et de production de crédit sont prises en charge par des entités distinctes.
- L'octroi du crédit est exercé en fonction de limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants en fonction du montant, de la nature des crédits, des garanties et de la notation des clients.

1.2. Des politiques de Risque de crédit en matière d'octroi revues régulièrement :

La Société Générale Marocaine de Banques s'appuie sur des Politiques de Risque de crédit en matière d'octroi dument formalisées et actualisées chaque année. Les principes généraux régissant ces politiques d'octroi sont rappelés ci-dessous :

- La banque privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels la banque a une relation établie de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme.
- Toute prise d'engagement de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et une bonne compréhension de la finalité de l'opération. L'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements, notamment au travers des flux de trésorerie qui assureront la bonne fin de l'opération. La prise de sûretés est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie mais ne peut, sauf exception, constituer la seule justification de la prise de risque.
- Les sûretés sont évaluées en appliquant des décotes de prudence et en portant une attention particulière à la faculté effective de leur mise en œuvre.
- La mise en place d'opérations complexes ou présentant un profil de risque spécifique relève d'équipes spécialisées disposant du niveau de compétence et d'expertise requis.
- Les politiques d'octroi de crédit de la Société Générale Marocaine de Banques doivent se conformer aux critères définis dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ; Une orientation forte est de diminuer le soutien de la banque aux secteurs polluants et de s'engager de manière volontariste sur le financement des énergies renouvelables.
- La notation des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi et sert de base au dispositif de délégation déployé dans la filière commerciale et la filière risque. Le dispositif de notation s'appuie sur des modèles internes conformes aux exigences réglementaires. Une vigilance particulière est apportée à la mise à jour régulière des notations (qui en tout état de cause sont soumises à une revue annuelle).
- La Société Générale Marocaine de Banques recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration et en maintenant une politique de division des risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers (banques ou organismes de cautionnement).

1.3. Dispositif de Notations

Lors de la décision d'octroi des crédits, les clients de la banque font l'objet d'une notation, définie suivant les standards Société Générale et annuellement mise à jour. En plus du langage commun des risques qu'elle instaure, la notation a pour but :

- D'aider à la prise de décision ;
- De permettre de suivre l'évolution de la qualité du risque de la contrepartie ;
- De déterminer l'étendue des délégations pour l'octroi des concours ;
- D'apprécier la qualité des risques sur un portefeuille donné.

1.4. Dispositif de surveillance des risques :

Le monitoring du portefeuille et le dispositif de recouvrement constituent des axes majeurs pour la gestion opérationnelle du risque de crédit :

- La gestion proactive des risques dégradés est la clé pour contenir le risque de perte finale en cas de défaillance d'une contrepartie. A ce titre, la Société Générale Marocaine de Banques met en

place des procédures rigoureuses et de outils de détection précoce et de mise sous surveillance et/ou de suivi renforcé des contreparties dont le profil de risque est en dégradation.

- Les contreparties saines dont le profil de risque est en dégradation significative doivent être classées avec diligence en « Noms sous surveillance » (« Watch List ») à l'initiative de la Direction des Risques ou de la filière Commerciale afin de faire l'objet d'une surveillance rapprochée. En cas de défaut de la contrepartie et afin de minimiser le risque de perte finale, la gestion individuelle des dossiers les plus importants est confiée à des équipes spécialisées de recouvrement, séparées des unités responsables de l'origination du prêt.
- Le dispositif de recouvrement aussi bien en phase amiable que contentieuse, est soutenu par l'amélioration de l'expertise des acteurs du recouvrement, la mise en place d'outils et d'indicateurs pour le suivi du taux d'efficacité et du taux d'encaissement par phase de recouvrement. Les dossiers importants ou sensibles Retail / Non Retail sont confiés à la Direction des Affaires Spéciales, rattachée au Directoire, pour un circuit de décision plus court sur ces dossiers.

2- RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du portefeuille de négociation et certains portefeuilles bancaires. Ils incluent le risque de change et le risque de taux.

L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs :

- Un ensemble de Stress-Tests multi-facteurs historiques (scénarios déjà observés par le passé) et hypothétiques (scénarios élaborés avec les économistes de la banque) permettant de prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles d'occurrence décennale. Ces indicateurs calculent la perte résultant d'une évolution sévère des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées. La limite en Stress Test Global porte sur le scénario le plus dégradé.
- Ces scénarios sont complétés par un ensemble de stress-tests adverses calculés par activité ou facteur de risque (cours spot, la volatilité, corrélation au sein des classes d'actifs désignés par les familles de sous-jacents : taux, change et crédit) pour prendre en compte des risques extrêmes sur un marché spécifique.
- Les indicateurs en « sensibilité » et en « NPV » permettent d'encadrer la taille des positions : les sensibilités sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation ; les encadrements en NPV (les limites émetteurs) sont utilisés pour les positions significatives en termes de risque. Aussi, les sensibilités peuvent être limitées à certaines maturités.
- D'autres indicateurs sont aussi utilisés : durée de détention maximale d'une position, le spread de crédit ainsi que le stress test de crédit.
- Un encadrement du risque de change à travers une limite de position de change Globale ainsi que des limites par devise. Ces limites sont exprimées en NPV « Net Present Value ».

Ces indicateurs calculés quotidiennement sont encadrés par un ensemble de limites, définies et calibrées par la Direction des Risques en liaison avec le Front Office.

En complément du suivi quotidien réalisé en fin de journée, un suivi des risques de marchés en Intraday est mis en place visant à s'assurer du respect des limites d'encadrement via 3 RUNs paramétrés courant la journée. Ce dispositif porte sur les 3 métriques suivantes : Position de change FX, Sensibilité de taux d'intérêt et risque émetteur.

3- RISQUE DE REGLEMENT-LIVRAISON

Le risque de règlement-livraison sur instruments financiers survient lorsque des opérations (de gré à gré au comptant ou à terme) donnent lieu à un décalage dans le temps (habituellement de quelques Heures) entre le paiement et la livraison du sous-jacent (titres, FX, etc.) lors de leur dénouement.

Sa matérialisation dépend ainsi des modalités de règlement. A noter que le traitement des opérations Marchés à la Société Générale Marocaine de Banques se fait selon le mode de règlement/livraison DVP qui ne génère pas de risque de livraison pour les clients Corporate, ce risque peut ponctuellement être pris sur certaines Instituts Financières bien notées, dans le cadre de limite prédéfinies.

Pour les activités titres le risque de règlement livraison est mitigé par le processus de confirmation au niveau de la plateforme du dépositaire central MAROCLEAR et en interne par la prise en charge d'une réservation de fonds pour chaque opération.

4- RISQUES DE CONTREPARTIE LIES AUX OPERATIONS DE MARCHES

Le risque de contrepartie est le risque de crédit sur les opérations de marché (change à terme, swap de change et repo/reverse repo). Le risque de contrepartie est composé du risque de remplacement en cas de défaut d'une de nos contreparties. La valeur future de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, toutes deux étant affectées par l'évolution des paramètres de marché. Ce risque est mesuré par les pertes potentielles liées à l'incapacité des contreparties à honorer leurs engagements. La CVaR mesure l'exposition future potentielle liée au risque de remplacement en cas de défaut de la contrepartie. La CVaR est calculée pour un niveau de confiance de 99% à différents horizons temporels.

Les risques de contrepartie liés aux opérations de marchés sont encadrés par des limites CVaR que le FrontOffice est tenu de respecter lors de la conclusion des deals. Ces limites sont définies en fonction du besoin du client et validées par la filière risque.

5- LE RISQUE DE LIQUIDITE ET RISQUE DE FINANCEMENT

Le risque de financement se définit comme le risque pour la banque de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités pour un volume compatible avec ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents. La capacité à lever des financements s'articule autour :

- d'une possibilité de levée sur le marché de Titres de Créances Négociables (dettes jusqu'à 7 ans) ;
- de la possibilité d'émettre de la dette Obligataire Subordonnée sur le LT (10 ans ou plus) pour les besoins prudentiels et de couverture ALM sur le long terme.

Le risque de liquidité est généré par le décalage dans le temps des flux d'actifs et de passifs, représente donc pour un établissement de crédit l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à

ses engagements ou à ses échéances même par la mobilisation de ses actifs. Deux sources majeures peuvent générer une telle situation :

- L'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors-bilan ; et ce à travers le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme. C'est un risque dit léthal ou de mort subite.
- Un risque de financement ou aussi appelé risque économique lié au coût de financement ou aussi de placement. L'établissement peut subir un renchérissement des ressources consécutif, par exemple, à des tensions sur les marchés. L'établissement s'expose ainsi au risque d'une hausse du coût de la liquidité, qui peut alors aller au-delà de ce que l'établissement avait espéré initialement dans le crédit au titre du risque de liquidité (via le TCI).

La gestion du risque de liquidité repose sur le calcul et le suivi proactif de plusieurs indicateurs réglementaires et internes.

5.1. Respect des obligations réglementaires

La Société Générale Marocaine de Banques a pour objectif de respecter le ratio réglementaire de Liquidity Coverage Ratio (LCR) avec une marge de sécurité suffisante.

Société Générale Marocaine de Banques vise également à anticiper l'entrée en vigueur du ratio réglementaire Net Stable Funding Ratio (NSFR). Bien que le pilotage de cet indicateur ne soit toujours pas en vigueur, la Société Générale Marocaine de Banques le calcule pour les besoins du Groupe.

Pour les stress test réglementaires préconisés par BAM (directive N° G/2/201), la banque veille au respect du minimum exigé, pour chaque scénario.

5.2. Gestion de la liquidité en interne

En plus de l'approche réglementaire, un pilotage du risque de liquidité est réalisé selon une approche interne, basée sur des limites en fonction des métriques calculées et d'autres limites pour la gestion de trésorerie, en scénario Business as Usual (BAU) ou selon des stress tests.

Pour chaque limite, tout franchissement de seuil d'alerte déclenche automatiquement un plan d'action de couverture. Ces plans de mitigation sont proposés par l'ALM lors des comités ALM et validés par le directoire.

6- RISQUES STRUCTURELS DE TAUX

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change résulte des opérations commerciales et de leur couverture dans le portefeuille bancaire. La Société Générale Marocaine de Banques mesure et encadre de façon stricte les risques structurels. Les risques de taux et de change liés au portefeuille de négociation n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché.

Le risque structurel de taux désigne le risque – avéré ou prospectif – que présente, pour les fonds propres et les résultats de la Banque (donc pour la Valeur Actuelle Nette et la Marge Nette d'Intérêt), l'incidence de fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les éléments de son portefeuille bancaire.

On distingue principalement quatre types de risque :

- Le risque de niveau des taux ;
- Le risque de courbe, lié à la structure par échéance des instruments du portefeuille bancaire ;
- Le risque d'optionnalité, lié aux options automatiques ou comportementales (typiquement le droit pour un emprunteur de rembourser un emprunt à taux fixe sans pénalité) ;
- Le risque de base correspondant à l'incidence des variations relatives des différents indices de taux présents au bilan et hors-bilan.
- Ces quatre types de risque peuvent faire varier la valeur, ou le rendement (ou le coût) des actifs, passifs et postes de hors-bilan sensibles aux taux d'intérêt.

Pour suivi du risque de taux, Société Générale Maroc se base sur des indicateurs pouvant être scindés en deux types :

1. Indicateurs de la valeur

- Le gap de taux des éléments du bilan et hors bilan amortis, dans lequel les écoulements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne à régime spécial et les crédits remboursables par anticipation), complétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains postes du bilan ;
- La sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (« VAN ») des éléments de bilan sur le bloc bancaire à taux fixe (à l'actif ou au passif) aux mouvements de taux d'intérêt, selon différents scénarios.

2. Indicateurs de revenu, avec la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (« MNI ») selon des hypothèses de stress test de variation de la courbe des taux à des horizons prédéfinis.

7- RISQUES STRUCTURELS DE CHANGE

Le risque de change est le risque de perte lié à la présence de positions de change au sein du bilan. Il y a une position de change dès lors que le bilan enregistre un avoir ou une dette dans une devise différente de la devise d'exercice (devise de reporting), sans l'exacte contrepartie de l'autre côté du bilan.

L'exposition au risque structurel de change est mesurée par l'indicateur de position de change pour chaque devise et sur les opérations de bilan/hors bilan structurelles, encadré par une limite.

8- RISQUE PAYS :

L'activité de Société Générale Maroc peut conduire à prendre du risque sur des contreparties en dehors du territoire marocain (ex : garantie reçue par Société Générale Maroc émise par une banque non marocaine dans le cadre de financements locaux ou confirmation de crédits documentaires export). Société Générale Maroc met en place, sur avis du groupe Société Générale, une limite maximale d'exposition par pays pour encadrer ce risque.

9- RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel, des systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Il comprend notamment le risque de non-conformité et le risque d'atteinte à la réputation.

9.1. Risque de non-conformité

La fonction de conformité est chargée du suivi du risque de non-conformité, définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie.

À cet effet, Société Générale Maroc s'attache à respecter strictement les réglementations nationales et internationales auxquelles elle doit se soumettre compte tenu de ses activités.

Afin de respecter ces règles, Société Générale Maroc veille notamment à :

- Connaître ses clients en mettant en œuvre les vigilances nécessaires de KYC (Know Your Customer) ;
- Travailler avec des clients et des partenaires dont les pratiques sont conformes aux règles et standards internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Travailler avec des clients, ou réaliser des transactions dans le respect des règles d'embargos et de sanctions financières internationales ;
- Offrir des produits et des services de conseil et travailler avec des partenaires dans le respect des réglementations en matière de protection de la clientèle ;
- Mettre en œuvre les diligences nécessaires et réaliser ses transactions dans le respect de l'intégrité des marchés ;
- Mettre en œuvre une politique et déployer un dispositif de lutte contre la corruption, prévenir et gérer les conflits d'intérêts, veiller au comportement responsable de ses collaborateurs dans le respect du Code de Conduite ;
- Appliquer ses engagements en matière de transparence fiscale ;
- Respecter la protection des données de ses clients et de ses collaborateurs.

9.2. Risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, Société Générale Maroc :

- S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée ;
- S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les transactions et relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à la réputation de Société Générale Maroc, en lien avec ces sujets, font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique ;
- Soumet tout projet de nouveau produit, service ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation de Société Générale Maroc fait l'objet d'une analyse spécifique ;
- Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits et services adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.

9.3. Autres risques opérationnels

Au-delà des risques cités ci-avant, Société Générale Maroc encourt d'autres risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes

d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, etc.

Société Générale Maroc se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- Une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles ;
- Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifiques ;
- Un dispositif de contrôle interne robuste ;
- La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôles des risques (KRI) ;
- La promotion d'une « culture risques » solide en matière de risques opérationnels.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers de dirhams)

	31/12/2023		31/12/2022	
	Actifs financiers détenus à des fins de transactions	Actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transactions	Actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilés				
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 215 714	201 354	2 067 164	139 298
Actions et autres titres à revenu variable		319 137		350 226
Titres de participation non consolidés				
Instruments dérivés				
Juste valeur au bilan	2 215 714	520 491	2 067 164	489 524

I9-NOTE-A5 - Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti

	31/12/2023	31/12/2022	En milliers de DH
Comptes à vue	391 549	325 276	
Prêts	4 652 509	2 136 101	
Opérations de pension	2 228 398	-	
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	7 272 457	2 461 377	
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-	2 693	3 794
bucket -1-	-	2 693	3 794
bucket -2			
bucket -3-			
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	7 269 764	2 457 583	

I9-NOTE-A6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires	7 877 162	7 985 343
Prêts consentis à la clientèle	87 555 117	88 856 923
Opérations de pension		
Opérations de location-financement	10 884 854	10 745 052
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	106 317 133	107 587 318
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-	12 106 236
Bucket -1-	489 883	465 598
Bucket -2-	708 577	531 829
Bucket -3-	10 810 925	11 108 809
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	94 307 750	95 481 082

TITRES AU COÛT AMORTI	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Effets publics et valeurs assimilées	6 945 213	7 894 086
Obligations et autres titres à revenu fixe		2 150
Titres subordonnés		
TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI AVANT DEPRECIATION	6 945 213	7 896 236
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-	1 043
bucket -1-	-	1 043
bucket -2-		
bucket -3-		
TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI NET DES DEPRECIATIONS	6 945 029	7 895 193

Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	En milliers de DH	
	2023	2022
Titres de participation et de filiales	-	-
Plus-values nettes de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Immobilisations	-36 391	449
Plus-values nettes de cession	490	449
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-36 881	-
Reprises de dépréciations	-	-
Total général	-36 391	449

NOTE-A15-A16 - IMMOBILISATIONS

(en milliers de DH)

	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	2 241 590	-1 044 002	1 197 588	2 250 487	-977 840	1 272 647
Equip. mobilier, installation	2 549 952	-1 640 346	909 606	2 254 495	-1 548 396	706 099
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	162 378	-8 137	154 241	131 081	-4 715	126 366
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 953 920	-2 692 485	2 261 435	4 636 063	-2 530 951	2 105 112
Logiciels informatiques acquis	2 333 001	-1 567 019	765 983	1 894 216	-1 323 892	570 324
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisation incorporelles	513 571	0	513 571	483 545	0	483 545
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 846 572	-1 567 019	1 279 553	2 377 762	-1 323 892	1 053 870
TOTAL IMMOBILISATIONS	7 800 492	-4 259 504	3 540 988	7 013 825	-3 854 843	3 158 982

ECARTS D'ACQUISITION

En milliers de DH

	31/12/2023		31/12/2022
Valeur brute comptable en début de période	439 887		439 887
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	- 148 195	-	148 195
Valeur nette comptable en début de période	291 692		291 692
Acquisitions			
Cessions			
Dépréciations comptabilisées pendant la période			
Écarts de conversion			
Filiales précédemment mises en équivalence			
Autres mouvements			
Valeur brute comptable en fin de période	439 887		439 887
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	- 148 195	-	148 195
Valeur nette comptable en fin de période	291 692		291 692

COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Comptes d'encaissement		
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	207 947	143 913
Autres débiteurs et actifs divers	261 370	546 332
Total des comptes de régularisation et actifs divers	469 317	690 245
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	318	237
Comptes d'encaissement		
charges à payer et produits constatés d'avance	2 066 504	1 770 252
Dettes locatives	188 286	211 389
Autres créditeurs et passifs divers	1 433 966	2 346 466
Total des comptes de régularisation et passifs divers	3 689 075	4 328 344

IMPOTS COURANTS ET DIFFERES**(En milliers de DH)**

	31/12/2023	31/12/2022
Actifs d'impôts courants	1 014 139	843 732
Actifs d'impôts différés	1 800 184	1 839 061
Actifs d'impôts courants et différés	2 814 323	2 682 793
Passifs d'impôt exigible	1 743 962	1 279 719
Passifs d'impôt différé	773 546	775 924
Passifs d'impôts courants et différés	2 517 508	2 055 643

Passifs financiers à la juste valeur par résultat**En milliers de DH**

	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs données en pension EC		
Instruments dérivés	30 673	33 583

NOTE-P4 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	(en milliers de DH)	
	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à vue	581 684	158 448
Emprunts	6 987 876	7 576 999
Opérations de pension	1 086 636	2 375 493
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	8 656 196	10 110 940

NOTE-P5 - DETTES ENVERS LA CLIENTELE	(en milliers de DH)	
	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	57 012 057	56 287 473
Comptes à terme	5 760 993	5 570 714
Comptes d'épargne à taux administré	10 195 559	10 210 700
Bons de caisse	585 366	659 634
Opérations de pension		
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	73 553 974	72 728 521

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	En milliers de DH	
	31/12/2023	31/12/2022
Autres dettes représentées par un titre	13 729 267	14 370 241
titres de créances négociables	13 541 414	14 147 540
emprunts obligataires	187 853	222 701
Dettes subordonnées	1 634 601	2 006 301
emprunt subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
titres subordonnés		
à durée déterminée	1 634 601	2 006 301
à durée indéterminée		
Total	15 363 868	16 376 542

Actifs au titre de droits d'utilisation

	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations corporelles	2 261 435	2 105 112
Dont: droits d'utilisation des contrats de location	323 883	345 835

Passifs au titre de dettes locatives

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes de régularisation et autres passifs	3 689 075	4 328 344
Dont: dettes locatives	188 286	211 389

Détail des charges de contrats de location

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et charges assimilées	1 282 893	1 016 401
dont: Charges d'intérêts sur dettes locatives	7 614	8 605
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	413 821	346 406
dont: dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	46 794	50 207

CONTRATS DE LOCATION - ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION: VARIATION (PRENEUR)

	31/12/2022	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	31/12/2023
Valeur brute	486 719	30 065	21 129	495 655
Amortissements et dépréciations	156 630	30 276	-	186 906
TOTAL IMMOBILIER	330 089	211	21 129	308 749
Valeur brute	43 151	7 324	4 514	45 961
Amortissements et dépréciations	27 405	303	3 119	30 827
TOTAL MOBILIER	15 746	7 021	7 633	15 134
TOTAL DROITS D'UTILISATION	345 835	6 810	28 762	323 883

Provisions pour risques et charges		31/12/2022	Dotation	Reprise disponible	Reprise utilisée	Autres variations	31/12/2023
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature		425 371	92 649	- 65 926	- 16 070	34	435 990
Bucket 1		34 412				33	34 380
Bucket 2		24 210	5			8	24 196
Bucket 3		366 749	92 654	- 65 926	- 16 070	7	377 414
Provisions pour engagements sociaux		443 956	39 569	- 43 659	-	32 426	407 440
Autres provisions pour risques et charges		344 067	50 753	- 7 848	- 11 177	- 56 616	319 179
Provisions pour risques et charges		1 213 394	182 971	- 117 433	- 27 247	- 89 076	1 162 609

NOTE-R3 - MARGE D'INTERETS

(en milliers de Ddt)

	31/12/2023		31/12/2022	
	PRODUITS	CHARGES	NET	NET
Opérations avec la clientèle	4 728 913	490 985	4 237 927	365 337
Comptes et prêts/emprunts	4 188 788	479 380	3 709 407	349 734
Opérations de pensions	-	27	27	533
Opérations de location-financement	540 125	11 578	528 547	15 070
Opérations interbancaires	354 621	791 908	437 287	651 064
Comptes et prêts/emprunts	196 435	750 252	553 817	634 259
Opérations de pensions	158 186	41 656	116 530	16 805
Emprunts émis par le groupe				
Instruments de couverture de résultats futurs				
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux				
Portefeuille de transactions				
Titres à revenu fixe				
Opérations de pensions				
Prêts/emprunts				
Dettes représentées par un titre				
Actifs disponibles à la vente				
Actifs détenus jusqu'à échéance				
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	5 083 533	1 282 893	3 800 640	1 016 401
			4 576 329	3 559 928

NOTE - COMMISSIONS NETTES

	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	1 626 877	388 126	1 238 751	1 451 235	322 871	1 128 365
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	646 350	88 370	557 981	656 731	79 143	577 588
Sur titres	28 022	7 067	20 955	28 577	4 576	24 001
De change	952 505	292 690	659 816	765 928	239 152	526 776
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	299 466		299 466	278 927		278 927
produits nets de gestion d'OPCVM	15 809		15 809	14 171		14 171
produits nets sur moyen de paiement	235 307		235 307	209 535		209 535
assurance	2 785		2 785	2 987		2 987
autres	45 565		45 565	52 234		52 234
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	1 926 343	388 126	1 538 217	1 730 162	322 871	1 407 292

GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JV
 AU 31/12/2023

Compte Résultat		31/12/2023	31/12/2022
GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JV			
GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT		111 468	90 866
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS/PASSIFS DE TRANSACTION		111 468	90 866
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS/PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT		76 511	30 620
GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES		34 957	60 246
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		-	-
RÉMUNÉRATION DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (DIVIDENDES)		-	-

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En milliers de DH

	31/12/2023		31/12/2022			
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'assurance		-			-	
Produits nets des immeubles de placement		-			-	
Produits nets des immobilisations en location simple	36 394	-	36 394	3 846	-	3 846
Produits nets de l'activité de promotion immobilière		-			-	
Autres produits	155 705	- 71 948	83 757	202 042	- 68 512	133 530
Total	192 099	- 71 948	120 151	205 888	- 68 512	137 376

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel	- 1 236 133	- 1 257 676
Impôts et taxes	- 50 811	- 53 096
Charges externes	- 966 015	- 944 170
Autres charges générales d'exploitation	- 5 356	36 461
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	- 413 821	- 346 406
Charges générales d'exploitation	- 2 672 136	- 2 564 886

19-NOTE-CNR - COÛT NET DU RISQUE

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux provisions	- 2 675 569	- 1 608 858
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	- 2 531 909	- 1 525 174
bucket 1	- 45 838	- 64 295
bucket 2	- 193 080	- 209 458
bucket 3	- 2 292 991	- 1 251 421
Provisions engagements par signature	- 92 649	- 61 866
bucket 1		- 25
bucket 2	5	
bucket 3	- 92 654	- 61 841
Autres provisions pour risques et charges	- 51 011	- 21 818
Reprises de provisions	2 738 727	1 179 971
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 629 878	1 098 039
bucket 1	22 974	188 718
bucket 2	16 284	
bucket 3	2 590 620	909 321
Reprises de provisions engagements par signature	81 996	57 995
bucket 1		17 649
bucket 2		5 409
bucket 3	81 996	34 937
Reprise des autres provisions pour risques et charges	26 853	23 937
Variation des provisions	- 726 041	- 299 787
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	- 39 946	- 30 383
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	- 713 133	- 287 144
Récupérations sur prêts et créances amorties	37 781	23 868
Autres pertes	- 10 743	- 6 128
COÛT DU RISQUE	- 662 883	- 728 674

Répartition des créances, engagements et dépréciations par Bucket sous IFRS9 au 31/12/2022

	Créances et Engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	7 461 377	-	-	3 794	-	-
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	87 503 518	2 631 406	17 452 295	465 598	531 829	11 108 809
Titres de dettes au coût amorti	7 896 236	-	-	1 043	-	-
Engagements Hors Bilan	17 457 529	469 418	3 113 326	34 412	24 210	366 749

Répartition des créances, engagements et dépréciations par Bucket sous IFRS9 au 31/12/2023

	Créances et Engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	7 272 457	-	-	2 693	-	-
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	85 914 900	4 251 453	16 150 780	489 883	708 577	10 810 925
Titres de dettes au coût amorti	6 945 213	-	-	184	-	-
Engagements Hors Bilan	23 409 246	704 994	1 171 041	34 380	24 196	377 414

CHARGE NETTE DE L'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En milliers de DH

	31/12/2023		31/12/2022	
Charges d'impôts courant	-	924 268	-	680 121
Charge nette d'impôt différé de l'exercice		27 480	-	19 555
Charge nette d'impôt sur les bénéfices	-	896 788	-	699 676

Détail de la charge d'impôts

En milliers de DH

	31/12/2023		31/12/2022	
Actifs d'impôts courants	-	924 268	-	680 121
Actifs d'impôts différés		27 480	-	19 555
Total	-	896 788	-	699 676

Calcul taux effectifs d'impôts

En milliers de DH

	31/12/2023		31/12/2022	
Résultat avant impôts		2 258 347		1 903 424
Taux d'impôts effectif		39,71%		36,76%
Différences permanentes				
Autres éléments		-1,21%		0,99%
Taux d'impôts applicable		38,50%		37,75%

EVOLUTION DU CAPITAL ET DES RESULTATS PAR ACTION

	31/12/2023	31/12/2022	En milliers de DH 31/12/2021
Capital appelé	2 152 500	2 152 500	2 152 500
Nombres d'actions	20 500	20 500	20 500
Résultat part du groupe	1 317 134	1 205 841	814 533
Résultat par action (KMAD)	64	59	40

Périmètre 31/12/2023

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES	BANCAIRE	100,00%	100,00%	IG
INVESTIMA	SOCIÉTÉ DE PARTICIPATION	48,04%	48,04%	IG
SOGECAPITAL BOURSE	INTERMÉDIATION EN BOURSE	100,00%	100,00%	IG
SOGECAPITAL GESTION	GESTION D'ACTIFS	99,94%	99,94%	IG
SOGECAPITAL PLACEMENT	GESTION D'ACTIFS	99,96%	99,96%	IG
SOGLEASE	LEASING	100,00%	100,00%	IG
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE	BANCAIRE	99,92%	99,92%	IG
SOGEFINANCEMENT	CRÉDIT À LA CONSOMMATION	100,00%	100,00%	IG
ATHENA COURTAGE	COURTAGE D'ASSURANCE	96,93%	96,93%	IG
FONCIMMO	ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE	100,00%	100,00%	IG
SOGCONTACT	CENTRE D'APPEL	99,83%	99,83%	IG
CRÉDIT EQDOM	CRÉDIT À LA CONSOMMATION	56,82%	55,21%	IG
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCES	49,01%	49,01%	MEE
ALD AUTOMOTIVE	LOCATION LONGUE DURÉE	15,00%	15,00%	MEE
NEMA CAPITAL	GESTION D'ACTIFS	50,00%	50,00%	IG
SOGEFONCIERE	ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE	100,00%	100,00%	IG
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	IG

PARTIES LIÉES

Relation entre les sociétés consolidées du groupe au 31/12/2023

(En milliers en dirhams)

	Entreprises consolidées par Mise en équivalence	Entreprises consolidées par Intégration Globale
Actif		
prêts, avances et titres	1 178 277	5 511 251
Comptes ordinaires	1 012 977	846 522
Prêts	-	4 576 835
Titres	165 300	87 894
Opérations de location financement	-	-
actifs divers	-	55 086
Total	1 178 277	5 566 337
Passif		
dépôts	83 043	5 423 361
Comptes ordinaires	81 060	1 402 527
Autres emprunts	1 983	4 020 834
dettes représentées par un titre	-	-
passif divers	-	142 976
Total	83 043	5 566 337
Engagements de financement et de garantie	-	-
Engagements donnés	2 553	-
Engagements reçus	-	-

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées au 31/12/2023

(En milliers en dirhams)

	Entreprises consolidées par Mise en équivalence	Entreprises consolidées par Intégration Globale
Intérêts et produits assimilés	40 321	180 862
Intérêts et charges assimilées	-	180 577
Commissions (produits)	-	1 956
Commissions (charges)	-	1 726
Prestations de services données	-	48
Prestations de services reçues	-	-
Loyers reçus	-	-
Autres	-	563

En milliers de DH

	Banque Maroc et Offshore	Financement spécialisées	Autres	Total
Total bilan	102 823 235	16 020 920	1 350 391	120 194 546
dont				
Elements de l'actif				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 380 924	32 155	323 126	2 736 205
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	7 268 073	1 689	2	7 269 764
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	79 062 739	15 244 944	67	94 307 750
Immobilisations corporelles	1 697 430	73 488	166 634	1 937 552
Elements de l'actif				
Dettes envers les établissements de crédit	7 553 388	1 102 808	-	8 656 196
Dettes envers clientèles	73 517 710	36 264	-	73 553 974
Dettes subordonnées	1 634 601	-	-	1 634 601
Capitaux propres	13 653 696	1 202 848	364 099	15 220 644
Compte de résultat				
Marge d'intérêts	2 990 706	811 213	1 279	3 800 640
Marge sur commissions	1 295 796	46 590	195 831	1 538 217
Produit net bancaire	4 467 546	880 622	226 074	5 574 242
Charges de fonctionnement	1 964 526	248 992	44 797	2 258 315
Résultat d'exploitation	2 109 120	616 243	176 743	2 902 106
Résultat net	857 574	326 228	177 757	1 361 559
Résultat net part du Groupe	857 552	291 348	168 234	1 317 134

EVENTUALITES ET ENGAGEMENT HORS BILAN DONNES ET RECUS

NOTE-HB1 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNES		
Aux établissements de crédit		
A la clientèle	9 037 019	6 560 345
Ouverture de crédit		
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Total des engagements de financement donnés	9 037 019	6 560 345
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS RECUS		
des établissements de crédit	-	-
de la clientèle	173 213 315	
Total des engagements de financement reçus	173 213 315	-

NOTE-HB2 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de garantie donnés		
D'ordre des établissements de crédit	3 677 115	3 832 968
D'ordre de la clientèle	12 571 146	10 646 960
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Total des engagements de garantie donnés	16 248 261	14 479 928
Engagements de garantie reçus		
des établissements de crédit	8 924 813	2 323 319
de l'état et d'autres organismes de garantie	10 260 042	5 592 718
Total des engagements de garantie reçus	19 184 855	7 916 037

ANALYSE DES RESULTATS SUR LA PARTICIPATIONS DES FILIALES

Dénomination de la société émettrice	Participation au capital en 31/12/2023	Produits inscrits au CPC
Participations dans les entreprises liées		8 570 894
SOGLEASE	100,00%	2 346 158
SOGECAPITAL GESTION	99,94%	64 461
INVESTIMA	48,04%	35 686
SOGECAPITAL BOURSE	100,00%	11 572
SOGCONTACT	99,83%	20 190
SOGECAPITAL PLACEMENT	99,96%	4 047
FONCIMMO	100,00%	21 237
ATHENA COURTAGE	96,93%	99 462
BANQUE OFFSHORE	99,92%	7 332
LA MAROCAINE VIE	49,01%	2 820 632
SOGEFINANCEMENT	100,00%	291
CREDIT EQDOM	55,21%	2 233 358
SOGEFONCIERE	100,00%	28 518
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	99,99%	1 992
ALD AUTOMOTIVE	15,00%	875 958
Autres titres de participation		7 279 010
FINEA	0,32%	187 046
LESIEUR AFRIQUE	0,03%	6 042 676
ECOPARC DE BERRECHID	20,00%	48 704
SG ABS	13,20%	727 062
SG ATS	0,10%	202 402
SOGEPID	5,00%	22 568
SOGEPID	13,20%	48 552

En milliers de Dirhams	PWC				FIDAROC				AUTRES				Total
	Montant/Année		Pourcentage/Année*		Montant/Année		Pourcentage/Année*		Montant/Année		Pourcentage/Année*		
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 131	-	92%	-	1 651	1 396	67%	68%	736	2 115	84%	98%	3 518
Émetteur	1 131	-	100%	-	1 131	901	69%	65%	-	1 361	-	64%	2 262
Filiales	-	-	-	-	520	495	31%	35%	736	754	100%	36%	1 256
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	100	-	8%	-	150	-	6%	-	100	-	11%	-	350
Émetteur	100	-	100%	-	100	-	67%	-	-	-	-	-	200
Filiales	-	-	-	-	50	-	33%	-	100	-	100%	-	150
Sous-total	1 231	-	100%	-	1 801	1 396	73%	68%	836	2 115	95%	98%	3 868
Autres prestations rendues	-	-	-	-	650	650	27%	32%	40	40	5%	2%	690
Émetteur	-	-	-	-	650	650	100%	100%	-	-	-	-	650
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	40	40	100%	100%	40
Total général	1 231	-	100%	-	2 451	2 046	100%	100%	876	2 155	100%	100%	4 558

(*) Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée